



EDITO

JANVIER 2012

N°1

Le développement de la compétition, essence même de notre sport, est une des priorités sportives de notre Ligue.

Or il n'y a pas de compétition sans arbitrage et juge-arbitrage. C'est pourquoi il convient en parallèle de créer une véritable culture de l'arbitrage. A ce titre, le tout nouveau « Journal de l'arbitrage » apporte sa contribution importante.

Je souhaite à tous les officiels de l'arbitrage une saison 2012 pleine de succès.

Très cordialement.

Hughes CAVALLIN

Président de la Ligue de Paris de Tennis

SOMMAIRE

- Membres de la Commission P.1
- Missions de la Commission P.2
- Loi des officiels..... P.2
- Qualifications des Officiels..... P.3
- Compétences des Officiels P.4
- Nouveaux Officiels P.5
- Journée de l'Arbitrage..... P.6
- Questions / Réponses AEI P.8
- Trophée National Seniors de l'arbitrage... P.9
- Trophée National Jeunes Arbitres P.10
- Règlements Sportifs..... P.11
- Calendrier des Formations..... P.12

Commission d'Arbitrage

NOM	PRENOM	FONCTION
LAMBERT	Nicolas	Président
GAY	Christophe	Vice Président
MEYER	François	Secrétaire
AUBERTY	Christine	Membre
FORET	Didier	Membre
KARSENTI	Gérald	Membre
MONTI	Catherine	Membre
SIEGEL	Lucienne	Membre
LUCAS	Gérard	Membre : Vice Président de la Ligue de Paris

Quelles sont les missions d'une Commission Régionale d'Arbitrage ?

Elle a pour mission dans les ligues :

- D'assurer la promotion et la coordination de l'arbitrage et du juge-arbitrage,
- De mettre en place un système de détection, en liaison avec les dirigeants et les enseignants,
- D'assurer la formation, la mise à niveau technique et l'évaluation du corps arbitral,
- D'effectuer les désignations de juges-arbitres pour les rencontres des championnats de France (Première Division nationale exceptée) se déroulant sur le territoire de la ligue et toutes autres rencontres dépendant de la ligue,
- D'organiser les épreuves permettant d'acquérir les qualifications et de proposer au Bureau de ligue la nomination d'arbitres, juges-arbitres et formateurs de niveau de qualification 2 et en dessous,
- De maintenir à jour les listes des juges-arbitres et des arbitres dans l'application administrative fédérale.

Un licencié qui souhaite devenir arbitre ou juge-arbitre devra commencer par suivre les cycles de formation proposés par la C.R.A. de sa Ligue.

ACTEURS DU SPORT : MISSION DE SERVICE PUBLIC

La loi d'octobre 2006 (tennis info n°419) a permis de régler les problèmes liés à la situation fiscale et sociale des arbitres – ce qui ne signifie pas qu'il ne faut pas rester vigilant. Mais elle a aussi permis un grand pas en avant : la reconnaissance de la mission de service public pour tous les officiels.

Une petite phrase dans un texte de loi, mais de grandes conséquences pour nous tous. En indiquant que les arbitres et juges sportifs exerçaient, dans le cadre de leur fonction, une mission de service public, le parlement nous a donné les moyens de mieux protéger les officiels.

Auparavant, un juge sportif agressé physiquement devait présenter au moins 8 jours d'ITT pour obtenir que le tribunal correctionnel se saisisse de son dossier. Dans l'hypothèse inverse, c'est le tribunal de police qui jugeait l'affaire avec un impact beaucoup moins fort en termes d'amende, de condamnation comme de réparation.

Les dispositions légales préalables à la loi de 2006 n'ont pas permis d'endiguer les violences, certes encore très exceptionnelles au regard de toutes les rencontres qui se passent bien. Il devenait donc important que la loi offre une meilleure protection à celles et ceux qui remplissent, parfois dans un contexte très difficile, leur fonction de juges sportifs. L'AFCAM nationale s'est employée à convaincre les différents Ministres des Sports, avec le succès que l'on sait.

Désormais, au même titre que des agents de l'Etat, toute atteinte à l'intégrité des officiels relève du tribunal correctionnel. A la clef, des sanctions plus lourdes qui ne visent qu'une chose : prévenir les comportements irresponsables.

Cette nouvelle loi, pour qu'elle atteigne son but, doit faire l'objet d'une communication à l'adresse de tous les licenciés. L'exemple montre, en effet, que même si nul n'est censé ignorer la loi, rares sont ceux qui connaissent cette loi de 2006. Or, si l'on veut que cette protection s'exerce, avec toutes les responsabilités qu'elle implique pour les officiels eux-mêmes, il faut que cette reconnaissance de mission de service public soit la plus largement diffusée.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, prévenir, c'est guérir.



QUALIFICATIONS des OFFICIELS

LES ARBITRES

Arbitre Club Junior : - Seuls les licenciés des catégories 7 ans à 9 ans peuvent postuler	Arbitre A2 : - Pour pouvoir postuler, il faut présenter un carnet d'arbitrage annuel en tant qu'arbitre A1 justifiant au moins dix parties officielles arbitrées.
Jeune Arbitre : - Seuls les licenciés des catégories 9 ans à 12 ans peuvent postuler	Arbitre A3 : - Il faut être arbitre A2 depuis 2 ans minimum et présenter un carnet d'arbitrage annuel en tant qu'arbitre A2 justifiant au moins vingt parties officielles opposant des joueurs de classement égal ou supérieur à 0, dont 15 au moins en simple messieurs. La candidature doit avoir reçu l'avis favorable du Président de la Commission Régionale d'Arbitrage et du Président de la Ligue.
Arbitre A1 : - Tout licencié de la catégorie 13 ans ou plus peut postuler directement à la qualification d'arbitre A1.	

LES JUGES ARBITRES DE COMPETITION PAR EQUIPES :

Juge Arbitre de compétition par équipes JAE 1 : - Tout juge arbitre doit être majeur. Toutefois, un jeune encore mineur peut suivre les formations et passer les examens ; il obtiendra la qualification de juge arbitre le jour où il atteindra l'âge de la majorité légale.	Juge Arbitre de compétition par équipes JAE 3 : - Le candidat doit être titulaire de la qualification JAE 2 depuis trois ans minimum et avoir juge arbitré au moins deux rencontres de championnat national ou régional par an.
Juge Arbitre de compétition par équipes JAE 2 : - Le candidat doit être titulaire de la qualification JAE 1 depuis un an minimum et avoir juge arbitré au moins deux rencontres.	

La candidature doit avoir reçu l'avis favorable du Président de la Commission Régionale d'Arbitrage et du Président de la Ligue.

LES JUGES ARBITRES DE COMPETITIONS INDIVIDUELLES :

Juge Arbitre JAT 1 : - Tout juge arbitre doit être majeur. Toutefois, un jeune encore mineur peut suivre les formations et passer les examens ; il obtiendra la qualification de juge arbitre le jour où il atteindra l'âge de la majorité légale.	Juge Arbitre JAT 2 : - Le candidat doit être titulaire de la qualification JAT 1 depuis un an minimum et avoir juge arbitré au moins un tournoi chaque année.
--	---

LES FORMATEURS

Formateurs d'arbitres FA2 : - Formation, conseils, évaluation des arbitres de qualification 1 et 2 et des jeunes arbitres.	Formateurs de juges arbitres FJAE3 : - Direction de deux rencontres dont une au moins en « Nationale » - Mise à niveau régulière des connaissances personnelles. - Formation, conseils, évaluation des JAE de qualification 1 ou 2. - Formation, conseils, mise à niveau technique des FJAE2.
Formateurs d'arbitres FA3 : - Mise à niveau régulière des connaissances personnelles. - Formation, conseils, mise à niveau technique des FA2.	*Formateurs de juges arbitres FJAT2 : - Direction d'un tournoi ouvert ou championnat individuel. - Mise à niveau régulière des connaissances personnelles. - Formation, conseils, évaluation des JAT de qualification 1 ou 2.
Formateurs de juges arbitres FJAE2 : - Direction de deux rencontres dont une au moins en « nationale » - Mise à niveau régulière des connaissances personnelles. - Formation, conseils, évaluation des JAE de qualification 1 ou 2.	** Formateurs de juges arbitres FJAT3 : - Direction d'un tournoi ouvert ou championnat individuel. - Mise à niveau régulière des connaissances personnelles. - Formation, conseils, évaluation des JAT de qualification 1 ou 2. - Formation, conseils, mise à niveau technique des FJAT2

* Le dossier de candidature doit rendre compte de la direction d'au moins un tournoi ouvert par an, d'une activité importante en matière de formation, de recyclage et de conseils de JAT1, et d'évaluation dans le domaine de l'arbitrage et du juge arbitrage de compétition individuelle.

** Le candidat doit être titulaire de la qualification JAT 2, confirmée pendant trois ans au moins.

La candidature doit avoir reçu l'avis favorable du Président de la Commission Régional d'arbitrage et du Président de la Ligue.

COMPETENCES des OFFICIELS

LES ARBITRES

<p>Arbitre Club Junior : - Il est compétent pour arbitrer principalement des parties de jeunes de 7 ans à 9 ans.</p>	<p>Arbitre A2 : - Il est compétent pour arbitrer des parties opposant des joueurs de toutes séries dans le cadre des épreuves individuelles et de championnat de France par équipes.</p>
<p>Jeune Arbitre : - Il est compétent pour arbitrer principalement des parties de jeunes de 9 ans à 14 ans.</p>	<p>Arbitre A3 : - Il est compétent pour arbitrer toute partie de compétition FFT. - Il pourra être proposé pour officier des rencontres internationales. - La mission de formation des arbitres de qualification inférieure peut lui être confiée.</p>
<p>Arbitre A1 : - Il est compétent pour arbitrer principalement des parties opposant des joueurs de 3^{ème} série. Il peut exceptionnellement arbitrer des joueurs de 2^{ème} série dans le cadre de championnat de France par équipes ou du tournoi interne de son club.</p>	

LES JUGES ARBITRES DE COMPETITION PAR EQUIPES :

<p>Juge Arbitre de compétition par équipes JAE 1 : - Il est compétent pour diriger sur le territoire de la Ligue à laquelle il appartient toutes rencontres par équipes de niveau régional à l'exception des championnats prénationaux.</p>	<p>Juge Arbitre de compétition par équipes JAE 3 : - Il est compétent pour diriger sur le territoire national, toute rencontre nationale par équipes.</p>
<p>Juge Arbitre de compétition par équipes JAE 2 : - Il est compétent pour diriger sur le territoire de la Ligue à laquelle il appartient toutes rencontres par équipes de niveau régional ou national à l'exception de la 1^{ère} Division.</p>	

LES JUGES ARBITRES DE COMPETITIONS INDIVIDUELLES :

<p>Juge Arbitre JAT 1 : - Il est compétent pour organiser dans son club uniquement, tout tournoi interne et tournoi de jeunes, à l'exception de ceux qui figurent sur une liste définie. Il peut organiser dans son club des tournois open NC et 4^{ème} Série ou être l'adjoint d'un JAT de qualification supérieure.</p>	<p>Juge Arbitre JAT 2 : - Il est compétent pour organiser, sur le territoire de sa Ligue, tout tournoi ou épreuve individuelle homologué par la Fédération Française de Tennis.</p>
<p style="text-align: center;">Juge Arbitre FJAT 3 :</p> <p>- Il est compétent pour organiser, sur tout le territoire national, tout tournoi ou épreuve individuelle homologué par la Fédération Française de Tennis</p>	

LES FORMATEURS

<p>Formateurs d'arbitres FA2 : - Il est compétent pour organiser les formations, les mises à niveau technique, les évaluations et les épreuves permettant d'avoir les qualifications supérieures d'Arbitre A1 et A2.</p>	<p>Formateurs de juges arbitres FJAE3 : - Il est compétent pour organiser les formations et les épreuves permettant d'avoir les qualifications de JAE, les mises à niveau technique et de contrôler leur activité de formateurs.</p>
<p>Formateurs d'arbitres FA3 : - Il est compétent pour organiser les formations et les épreuves permettant d'avoir les qualifications d'Arbitres, les mises à niveau technique et de contrôler leur activité de formateurs.</p>	<p>Formateurs de juges arbitres FJAT2 : - Il est compétent pour organiser les formations, les mises à niveau technique, les évaluations et les épreuves permettant d'avoir les qualifications de JAT1 et JAT 2.</p>
<p>Formateurs de juges arbitres FJAE2 : - Il est compétent pour organiser les formations, les mises à niveau technique, les évaluations et les épreuves permettant d'avoir les qualifications JAE1 et JAE 2.</p>	<p>Formateurs de juges arbitres FJAT3 : - Il est compétent pour organiser les formations, les mises à niveau technique, les évaluations et les épreuves permettant d'avoir les qualifications de JAT1 et JAT 2 et de contrôler leur activité de formateurs.</p>

BIENVENUE AUX NOUVEAUX OFFICIELS 2011

ARBITRES : A1

Noms	Prénoms	Clubs	Noms	Prénoms	Clubs
ALIX	Ines	TC VAUGIRARD	JASKOLSKI	Eva	TC13
ARDITTY	Antoine	PUC	KUNTZ	Thibaud	STADE FRANÇAIS
BARDIN	Louis Frédéric	STADE FRANÇAIS	LAURENT	Guillaume	TC LUTECE
BARJOU	Charles	STADE FRANÇAIS	LE FOULGOC	Pascal	CA VINCENNES
BAUDIER	Pierre	CA VINCENNES	LESME	Matthieu	TC VAUGIRARD
BECHELAGHEM	Léa	TC LUTECE	LEUMARECHAL	Stéphane	TCP
BECRET	Antoine	CA VINCENNES	MARRET	Jean Bpatiste	STADE FRANÇAIS
BENARD	Timothée	TC 13	MONTROUSSIER	Hector	TC VAUGIRARD
BERLANDIER	Sophie	TCP	MOREAU	David	CA VINCENNES
BESLAY	Capucine	Cercle Féminin Paris	MORLET	Andréa	STADE FRANÇAIS
BICHOT	Rodolphe	TC16	NAVARETTE	Pierre Julien	TCP
BOKOBZA	Swann	TC LUTECE	NOULET	Olenka	TC13
CHANINE	Osmann	TC13	OKALA	Jules	TCP
CHILLET	Gaston	TC16	RAGOZIN	Victoria	ASCBB
CONDE	Victoriano	CA VINCENNES	RENONDIN	Alexix	TCP
CORNET	Marie	TCP	RIMOLI	Enzo	CA VINCENNES
CORNET	Jeanne	TCP	ROOS	Baudouin	TC16
DE BOISSIEU	Marie	TC VAUGIRARD	ROUX DE BEZIEUX	Adrien	ASCBB
DE SAINT PERRIER	Charlotte	STADE FRANÇAIS	SANSON	Edouard	TC16
DELAGE	Jeanne	CA VINCENNES	SIMON	Gauthier	TC16
DESWERT	Michel	TC LUTECE	TESSOT	Olivier	TC13
DOLLEANS	Medhi	CA VINCENNES	THILLOY	Anatole	STADE FRANÇAIS
ELY	Emmanuelle	TC LUTECE	TON THAT	Anh Vo	TC13
GERMAIN	Emma	TC VAUGIRARD	VALSECCHI	Paul	CA VINCENNES
GUIBERT	Laëtiita	TC VAUGIRARD	VAWIJLAND	Frédéric	TC13
GUILLE	Pierre	TC VAUGIRARD	VERCKEN	François	TC VAUGIRARD
HAFELIN	Amaury	STADE FRANÇAIS	VRAY	Pierre Henri	TC13
HOURS	Eliot	CA VINCENNES	WACHSBERGER	Eric	TC LUTECE

ARBITRES : A2

Noms	Prénoms	Clubs	Noms	Prénoms	Clubs
ASCOLI	Edouardo	CA VINCENNES	HENRY	Pierre Augustin	STADE FRANÇAIS
BELY	Justine	PUC	TALIEU	Jean François	FEMINA SPORTS
CHAMINADE	Nelly	PUC	YACINE	Karim	TC16
DE DIUSSE	Pierre	TCP			

JUGES ARBITRES PAR EQUIPE : JAE 1

Noms	Prénoms	Clubs	Noms	Prénoms	Clubs
ALLANIC	Brice	TCP	LAC	Khuong	PASSING
BAUER	Pierre Illies	TC12 BERCY	LOYAU	Thomas	TCPC
BECRET	Cécile	CA VINCENNES	MONTEMONT	Léo	ASPTT
BOURDIAUX	Antoine	TC VAUGIRARD	MORA	Hugues	PARNASSIUM
CARIA	Luigi	AMICALE MANIN	RUSSOTTO	Nicolas	TC LUTECE
DE MONTEIL	Claire	Cercle Féminin Paris	TIMSIT	Agathe	NICOLAITE
GARIN	Fabrice	CHAMPIONNET	TRAORU	Yaya	RNS
LABROUSSE	Maxime	TC LUTECE	WONG	Dorothy	TC12 BERCY

JUGES ARBITRES DE TOURNOIS : JAT 1

Noms	Prénoms	Clubs	Noms	Prénoms	Clubs
JULIEN	Pascal	ASPTT	LECLERC	Daniel	FEMINA SPORTS

JUGES ARBITRES DE TOURNOIS : JAT 2

Noms	Prénoms	Clubs	Noms	Prénoms	Clubs
AUBERTY	Christine	STADE FRANÇAIS	TSIMI	Roger	STADE FRANÇAIS
HENRY	Véronique	STADE FRANÇAIS			

JOURNEE DE L'ARBITRAGE

DIMANCHE 16 OCTOBRE 2011



Dimanche 16 octobre, une quarantaine d'officiels de la Ligue de Paris se sont retrouvés à Roland Garros dès 8h30 autour d'un petit déjeuner, pour la journée de l'arbitrage.

Par leur présence et leurs paroles, Gérard Lucas, Vice-Président de la Ligue de Paris, représentant notre Président Hughes Cavallin et Bernard Noblecourt Vice-Président de la Ligue de Seine et Marne, membre de la Commission fédérale d'arbitrage, nous ont montré l'intérêt qu'ils portent au travail de notre commission.

La matinée a été très appréciée par tous les participants du à leur participation active et vivante autour de plusieurs mises en situations pratiques.

A partir d'un thème, d'un point de règlement ou de règle du jeu déterminés, elles ont permis à chacun de voir comment ils réagissaient.

La solution était de montrer en visionnant les différentes vidéos effectuées par le service arbitrage de la Fédération, la bonne décision qu'il fallait adopter.

Nouveaux Règlements :

- Il a été demandé à tous les **JAT** de veiller scrupuleusement au respect de la réglementation concernant la participation des jeunes aux tournois et la présentation du certificat médical de surclassement dans certains cas.

- Il a été demandé à tous les **JAE** de vérifier la date de validation de la licence des joueurs/ses des équipes senior (Championnat de France, DQDN4 et 1^{ère} division régionale hommes). Cette date ne doit, en aucun cas, être postérieure au 31 octobre pour participer à ces championnats par équipes.

LES VAINQUEURS DU TOURNOI DE DOUBLE



PIERRE HENRI VRAY – BERNARD CHARON

Après le déjeuner, direction le Tennis Club de Paris pour une après midi sportive.

Il y a eu bien sûr des vainqueurs mais l'enthousiasme et la convivialité ont été les grands gagnants.

Ce rassemblement a été l'occasion pour certains de se connaître, pour d'autres de se revoir et pour nous de redire que l'arbitrage et le juge arbitrage forment une grande famille.

MERCI

RENDEZ VOUS A L'ANNEE PROCHAINE

QUESTIONS / REPONSES : A.E.I.

Je gère un tournoi qui débute avant la sortie du nouveau classement, alors même que ce nouveau classement paraît en plein milieu de mon tournoi. Je veux terminer le tournoi avec les anciens classements. Quelle est la procédure à suivre ?

Il faut pour cela « actualiser les classements ». Cliquez sur [actualiser les classements](#). Il faut renseigner la date du jour du début du tournoi et ne rien indiquer millésime M-1 (millésime M-1 « oui » signifie millésime précédent)

Cette manœuvre est-elle faite une fois pour toute pour l'épreuve ou faut-il la faire à chaque action d'inscription d'un ou de plusieurs joueurs?

Il est dorénavant possible de travailler avec le millésime choisi sur toute la durée du tournoi sans avoir à effectuer cette opération à chaque nouvelle inscription de joueur.

Mon tournoi débute le 15/06 soit après la sortie du classement intermédiaire. J'ai commencé à inscrire des joueurs le 5/06. Je construis mes tableaux et je m'aperçois qu'un joueur NC passe plusieurs tours successifs et qu'il ne joue pas à son classement sur le terrain. Je réalise plus tard qu'il est passé 30/3 à l'intermédiaire. Pourquoi ne l'ai-je pas récupéré à 30/3 ?

Ce joueur est passé 30/3 à l'intermédiaire. Vous l'avez inscrit avant le début de votre tournoi, c'est pourquoi l'application prend le classement à la date de l'inscription, ici avant la sortie du classement intermédiaire. Tous les classements des joueurs que vous inscrivez avant la date de début d'homologation doivent être actualisés avant de commencer vos tableaux afin de prévenir ce genre de cas.

Je clôture une homologation par erreur alors que mon tournoi n'est pas terminé. Que dois-je faire ? Mon référent de ligue peut-il « dé-clôturer » mon homologation ?

Cette fonctionnalité existe effectivement et permet d'annuler une clôture. Elle est seulement réservée aux profils « Fédération ». Vous devez vous rapprocher du siège si vous êtes dans cette situation.

Cette opération est impossible après calcul du classement M+1 s'il existe des palmarès validés (cas de championnats). On ne peut pas annuler par exemple la clôture d'une épreuve de championnat 2011 si le calcul du classement 2012 a été réalisé.

J'organise un tournoi composé de plusieurs épreuves. Or, je ne retrouve pas dans l'application toutes les épreuves. Vers qui dois-je me tourner ?

Si une épreuve ou une homologation dans l'A.E.I. ne correspond pas à ce que vous devriez normalement avoir à l'écran, vous devez vous rapprocher de votre ligue. C'est elle qui paramètre les homologations pour lesquelles vous êtes affectés.

Comment requalifie-t-on pour une demi-finale le perdant d'un quart de finale quand le vainqueur se retire?

Lors de la saisie des résultats, cliquez sur l'option « retrait », comme il est prévu de le faire pour les cas de WO ou d'abandon.



TROPHEE NATIONAL SENIORS DE L'ARBITRAGE



Nicolas ZIZA

Arbitre de qualification Niveau 2

P.U.C.

Depuis combien de temps êtes-vous arbitre ?

J'ai commencé l'arbitrage en 2002, à 20 ans par la qualification A1 puis l'A2 quelques années plus tard (2006-2007).

Comment est venue votre passion d'arbitrer ?

Cela s'est fait progressivement. Au début, les premières rencontres étaient pour mon club qui évolue en championnat de France par équipe et qui avait besoin d'en arbitrer les rencontres. Puis, très rapidement, je me suis pris au jeu et j'ai arbitré de plus en plus de parties. On évolue rapidement, on rencontre du monde de tous horizons. J'ai pu arbitrer, par l'intermédiaire de la Ligue, de plus en plus de compétitions différentes, y compris de joueurs que je voyais habituellement à la télé, et ce jusqu'à Roland Garros. Et je continue à arbitrer pour mon club, que ce soit aux Championnats de France par équipes ou pour le tournoi open.

Quel est votre meilleur souvenir dans l'arbitrage ?

Roland Garros ! J'ai officié en 2010, y compris sur un grand court. C'est une sensation incroyable, une ambiance extraordinaire, sur le court mais aussi en dehors.

Quel est votre plus mauvais souvenir dans l'arbitrage ?

A bien y réfléchir, je n'ai pas de vrais mauvais souvenirs. Peut-être quelques journées pluvieuses un peu pénibles avec de multiples interruptions de jeu durant lesquelles le temps peut paraître long et où j'ai pu avoir un peu froid. Mais globalement rien de grave qui ne s'oublie vite.

Quel est votre sportif (ve) préféré (e) ?

Pete Sampras

Quel est votre rêve ?

Etre pilote d'avion !

Qu'avez vous retenu de votre stage intensif du TNSA ?

Avant tout, de la confiance sur la chaise. Ce stage est l'occasion de revoir les grands thèmes de l'arbitrage et d'officier ensuite sur de nombreuses parties dans un cadre prestigieux pour mettre en pratique la théorie vue le matin.

Mais surtout cela permet d'être entouré de superviseurs qui font un débriefing individuel de tous les matchs arbitrés.

A la fin de chaque journée, chacun fait part de ses retours d'expérience pour une mise en commun et une discussion.

On apprend beaucoup de ces retours d'expérience.

Le tennis est un sport individuel, l'arbitrage est un travail d'équipe, sur le court entre un arbitre et ses juges de ligne mais aussi en dehors du court!

Seriez-vous prêt à vous mettre dans la peau d'un autre officiel d'une autre discipline ?

Oui

Si oui laquelle ?

Le rugby, sport que j'apprécie beaucoup

Pour terminer que conseilleriez-vous à une personne qui souhaite devenir un officiel dans votre discipline ?

Se lancer, faire des matchs. Pour acquérir de l'expérience. La progression est rapide pour quelqu'un de motivé.

Très vite on se retrouve à arbitrer de très bonnes parties sur la chaise et même professionnelles sur la ligne.

Il faut néanmoins rester humble, l'arbitre est là pour servir le jeu.

TROPHEE NATIONAL du JEUNE ARBITRE



Karim YACINE

Arbitre de qualification Niveau 2

TC 16

Depuis combien de temps êtes-vous arbitre ?

Je suis arbitre depuis maintenant 1 an et demi à 2 ans.

Comment est venue votre passion d'arbitrer ?

J'ai commencé l'arbitrage d'abord pour aider mon club lors des matchs par équipes et j'y ai pris rapidement goût.

Je me suis dit : « pourquoi pas en faire plus ? »

Quel est votre meilleur souvenir dans l'arbitrage ?

Ma finale des 4^{ème} séries messieurs à Roland Garros cet été sur le court 17 !

Que d'émotions !

Quel est votre plus mauvais souvenir dans l'arbitrage ?

Un match lors duquel j'avais la sensation de ne plus contrôler grand-chose, assez frustrant au départ mais avec du recul très formateur.

Quel est votre sportif (ve) préféré (e) ?

Depuis maintenant plusieurs années Rafael Nadal.

Quel est votre rêve ?

Faire le tour du monde, voyager un maximum, dans le but de faire de nombreuses rencontres.

Seriez-vous prêt à vous mettre dans la peau d'un autre officiel d'une autre discipline ?

En toute franchise je ne me sentirais pas à l'aise dans la peau d'un autre officiel, j'ai choisi le tennis car c'est ma véritable passion.

Si oui laquelle ?

Pour terminer que conseilleriez-vous à une personne qui souhaite devenir un officiel dans votre discipline ?

D'abord de prendre du plaisir à chaque match, ensuite on se rend vite compte que l'arbitrage est très riche et qu'il permet d'apprendre beaucoup sur soi. Une expérience qui apporte énormément à chacun pour le plaisir du sport.



L'organisation des compétitions de jeunes, qui débute dès l'âge de 8 ans révolus, a considérablement évolué au cours de ces dernières années : création de nouvelles catégories par année d'âge (de 8 à 12 ans), mise en place de conditions de jeu adaptées à la morphologie des enfants, formats de parties raccourcis. Ces nombreuses évolutions ont pour objectif d'accompagner la formation des jeunes joueurs et de développer leur esprit de compétition tout en préservant au maximum leur santé. Réalisé à l'attention des jeunes compétiteurs, des parents, des enseignants et des officiels, le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des dispositions spécifiques aux compétitions de jeunes extraites des Règlements sportifs 2012 de la FFT.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX COMPÉTITIONS JEUNES

Catégorie (année de naissance)	Conditions de jeu			Format des parties			Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement) Les moins de 8 ans sont interdits de toute compétition		Limitation du nombre de parties			Temps de repos entre 2 parties de simple		Classement			
	Dimensions du court (m x m)	Hauteur du filet (m)	Balle utilisée	Manches ⁽¹⁾	Jeu décisif	Point décisif ⁽²⁾	Automatique avec simple CMNCPTC ⁽³⁾	Avec autorisation de surclassement ⁽⁴⁾	Par jour			Épreuves individuelles		Début d'année sportive	Intermédiaire de février	Intermédiaire de juin	
									16 ans et moins	17/18 ans filles et seniors dames	17/18 ans garçons et seniors messieurs	Pour l'année sportive (5)	18 ans et moins				Seniors dames/messieurs
8 ans révolus nés en 2004	18 x 8,23	0,8	Souple (orange et jaune)	4 jeux	3 / 3	Oui	8 ans	9 et 10 ans	2			30	3h		Pas de classement		
9 ans (2003)	23,77 x 8,23	0,914	Intermédiaire (verte et jaune)	5 jeux	4 / 4	Oui	9 ans	10 ans	2			50	3h		Sur proposition du CTR ⁽⁷⁾	Non concerné	Calculé ⁽⁸⁾
10 ans (2002)	23,77 x 8,23	0,914	Intermédiaire (verte et jaune)	5 jeux	4 / 4	Oui	10, 11 et 12 ans	13/14 ans	2			70	3h		Calculé	Non concerné	Calculé
11 ans (2001)	23,77 x 8,23	0,914	Traditionnelle	6 jeux	6 / 6	Oui	11, 12 et 13/14 ans	15 ans et plus	2	2	2	80	3h	1h30	Calculé	Non concerné	Calculé
12 ans (2000)	23,77 x 8,23	0,914	Traditionnelle	6 jeux	6 / 6	Non	12, 13/14 et 15/16 ans	17 ans et plus	2	2	2	80	3h	1h30	Calculé	Non concerné	Calculé
13/14 ans (1999/98)	23,77 x 8,23	0,914	Traditionnelle	6 jeux	6 / 6	Non	13 ans et plus		2	2	2		3h	1h30	Calculé		
15/16 ans (1997/96)	23,77 x 8,23	0,914	Traditionnelle	6 jeux	6 / 6	Non	15 ans et plus		2	2S et 1D ⁽⁶⁾	2S et 2D ou 3S		3h	1h30	Calculé		
17/18 ans (1995/94)	23,77 x 8,23	0,914	Traditionnelle	6 jeux	6 / 6	Non	17 ans et plus			2S et 1D	2S et 2D ou 3S		3h	1h30	Calculé		

(1) Au meilleur des 3 manches

(2) Application du point décisif à 40 A

(3) Certificat Médical de Non Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)

(4) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit être signée par le(s) représentant(s) légal(aux) du joueur et être présentée au juge-arbitre. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.

(5) Préconisations de la Direction Technique Nationale

(6) 2 simples et 1 double

(7) Conseiller Technique Régional de la ligue

(8) Informatiquement sur la base du palmarès

Des fiches individuelles par catégorie d'âges sont également téléchargeables sur le site fédéral www.fft.fr dans la rubrique Règlements sportifs.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

<http://www.ligueparistennis.com/page143.html>

FORMATIONS 2011-2012



LIGUE DE PARIS DE TENNIS

Formations - Examens Arbitres / JAE / JAT 2012

Formulaire d'inscription à retirer dans votre club et/ou sur www.ligueparistennis.com

Lieux de formations :

▲ **Nouvelle adresse** : 83, Rue Jean de La Fontaine - 75016 PARIS

Centre de Ligue Paris Est : 9 - 11 rue des frères Flavien - 75020 PARIS

ARBITRE

Formation A1

Date limite d'inscription : 03 janvier 2012

Dimanche 8 janvier 2012	9h00 / 17h00	Ligue Ouest
Dimanche 22 janvier 2012	9h00 / 17h00	Ligue Ouest
ou		
Dimanche 15 janvier 2012	9h00 / 17h00	Ligue Est
Dimanche 29 janvier 2012	9h00 / 17h00	Ligue Est

▲ Examens théoriques

Dimanche 22 janvier 2012	16h00	Ligue Ouest
Dimanche 29 janvier 2012	16h00	Ligue Est

▲ Examen pratique

A déterminer

Formation A2

Date limite d'inscription : 09 mars 2012

Dimanche 18 mars 2012	9h00 / 17h00	Ligue Ouest
-----------------------	--------------	-------------

▲ Examen théorique

Dimanche 18 mars 2012	16h00	Ligue Ouest
-----------------------	-------	-------------

▲ Examen pratique

A déterminer

JUGE ARBITRE de rencontres par Equipes

Formation J.A.E.1 - 2ème session

Date limite d'inscription : 30 janvier 2012

Samedi 04 février 2012	9h30 / 12h30	Ligue Ouest
Samedi 11 février 2012	9h30 / 12h30	Ligue Ouest
Samedi 10 mars 2012	9h30 / 12h30	Ligue Ouest

▲ Examen

Samedi 17 mars 2012	9h00	Ligue Ouest
---------------------	------	-------------

Formation J.A.E.2

Date limite d'inscription : 30 janvier 2012

Lundi 12 mars 2012	18h00 / 20h00	Ligue Ouest
--------------------	---------------	-------------

Examen

Samedi 17 mars 2012	9h00	Ligue Ouest
---------------------	------	-------------

JUGE ARBITRE de Tournois

Formation J.A.T. 1

Date limite d'inscription : 30 janvier 2012

Samedi 11 février 2012	9h00 / 13h00	Ligue Ouest
▲ Mardi 14 février 2012	18h30 / 20h30	Ligue Ouest
Mardi 06 mars 2012	18h30 / 20h30	Ligue Ouest
Samedi 10 mars 2012	9h00 / 13h00	Ligue Ouest
Mardi 13 mars 2012	18h30 / 20h30	Ligue Ouest
Mardi 20 mars 2012	18h30 / 20h30	Ligue Ouest

Examen Francilien

Dimanche 1er avril 2012	9h00	Ligue Ouest
-------------------------	------	-------------

Formation J.A.T. 2

Date limite d'inscription : 03 octobre 2011

Lundi 10 octobre 2011	18h30 / 20h30	Ligue Ouest
Lundi 17 octobre 2011	18h30 / 20h30	Ligue Ouest
Lundi 07 novembre 2011	18h30 / 20h30	Ligue Ouest
▲ Lundi 14 novembre 2011	18h30 / 20h30	Ligue Ouest
Lundi 21 novembre 2011	18h30 / 20h30	Ligue Ouest
Lundi 28 novembre 2011	18h30 / 20h30	Ligue Ouest
Lundi 05 décembre 2011	18h30 / 20h30	Ligue Ouest
Lundi 12 décembre 2011	18h30 / 20h30	Ligue Ouest

Examen

Samedi 07 janvier 2012	9h00	Ligue Ouest
------------------------	------	-------------

Tout bulletin doit être obligatoirement accompagné :- d'une photo d'identité - votre attestation de licence 2012 - règlement à l'ordre de la Ligue de Paris de Tennis

Tarif : JAT = 40 € / JAE = 25 € / Arbitre = 20 € /// Participation à 2 formations (JAT + JAE) = 55 € (JAE + Arbitre) = 35 € (JAT + Arbitre) = 60 € /// Participation à 3 formations = 65 €

Le Journal de la Commission d'Arbitrage n° 1 – 83 Rue La Fontaine 75016 Paris - Tél. 01 4414 67 89

Directeur de la Publication : H. CAVALLIN - Rédacteur en chef : N. LAMBERT